



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 20 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	19
Représentés	9

L'an deux mille vingt-trois et le vingt mars à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le quatorze mars deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, D. PETIT, S. BOULINGUEZ, M. CATELIN, M. GUILLET, S. BOURAS, B. ROSSI LUMBROSO, M.L. VOLAND, G. BESSE, S. ROCHEZ.

Absents excusés : D. JARNIGON représenté par L. MAURIZIO, C. FREMY représentée par B. ROSSI LUMBROSO. P. BUISSON BAUMELOU représenté par G. SORBA, M. SOONEKINDT représenté par D. BARBIER, A. RUBIOLO représentée M. GUILLET, M. CUTILLO représenté par A.L. FALQUERO, C. MARTIN, M. RIBES représenté par C. POULIQUEN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par S. ROCHEZ.

G. SORBA a été élu secrétaire.

N° 2023-016

Demande de subvention
Provence verte
2023

Le Conseil départemental des Bouches du Rhône dispose d'une politique très active d'aide aux communes via divers programmes de subventions.

Le dispositif « Provence verte » est une démarche que le Département des Bouches du Rhône a initié afin de favoriser diverses opérations de verdissement des communes, de lutte contre les îlots de chaleurs, etc.

Ce dispositif permet de financer à des taux allant jusqu'à 70% des projets répondant à ces objectifs, plafonnés à 200.000 €HT d'investissement par an.

Notre demande « Provence verte 2023 » n'a pas pu obtenir une réponse favorable.

La Commune souhaite donc solliciter le Département pour le même dossier que celui qui a été déposé l'année dernière.

1 - Plantations d'arbres / Verdissement de la commune / Lutte contre la chaleur urbaine

Lieux	Espèces envisagées (choix non définitifs)
Autour de l'église	Lauriers roses
Chemin de la Maisonnette	Fruitiers divers palissés : vignes, poiriers, pommiers, etc.
Chemin du Val Dernier (sud)	Lauriers roses et arbres de Judée
Haie du boudodrome	Cyprèses, lauriers roses, troène, etc
Avenue Jean Moulin (côté sud)	Lauriers roses et genets
Avenue Jean Moulin (milieu)	Alternance d'arbres fruitiers et de chêne verts
Délaissé lotissement des Aires de Saint Estève	Arbres de Judée, lilas des Indes, grenadiers
Accès à la roselière	Mimosa 4 saisons, tulipier de Virginie
Accès à Saint Exupéry	Micocouliers
Chemin du Puy (carré des roses)	Lauriers roses
Beach volley (espace piquenique)	Saules pleureurs

2 - Verger conservatoire et participatif

La commune souhaite finaliser son projet de jardin partagé + verger conservatoire partagé.

Le jardin partagé financé par le Département et la Métropole a été réalisé.

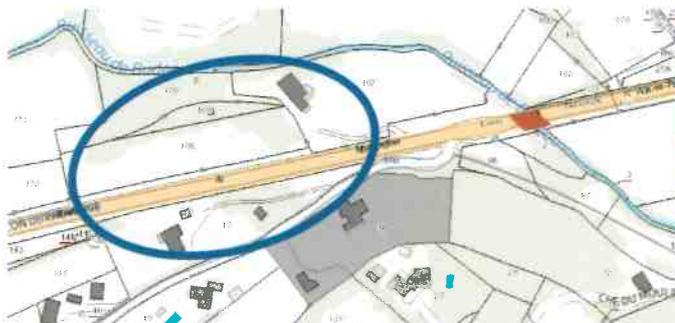
L'association de gestion a déjà été créée.

La deuxième partie du projet concerne le verger, qui sera géré de façon participative par la même association, sur les parcelles n° CC 168, CC 169 et CC 170, pour un total d'environ 8.255 m².

Il s'agit dans un premier temps de planter des arbres fruitiers : abricotiers, amandiers, cerisiers, plaqueminiers, poiriers, vignes, oliviers, grenadiers, etc.

Des aménagements (accès, parking en tout venant, borne du canal de Provence, etc) seront réalisés ultérieurement.

NB : une vieille maisonnette se trouve sur le site. Sa réhabilitation sera réalisée ultérieurement.



3 – Site de la Seigneurie

Il est proposé de réaliser les plantations suivantes sur le site de la Seigneurie :

- Semis de graines de prairie sur tout le site, broyage de cailloux
- Plantation d'arbres de haute tige et/ou haie – Plantation d'un verger fruitier
- Plantations d'arbres divers, principalement de hautes tiges

Nb : les arbres de hautes tiges ne doivent pas impacter le cône de vue sur le village



Couts prévisionnels

1 - Ensemble des « plantations en ville »	88.152 €HT
2 - Verger partagé conservatoire	
- Végétaux, VRD, préparation du site, arrosage, etc.	21.485 €HT
3 – Site de la Seigneurie	
- Plantations et semis	95.126 €HT
Total :	204.763 €HT
	Plafonnée à 200.000 €HT

Plan prévisionnel de financement (sur le montant plafonné)

- Département	70 %	140.000 €
- Autofinancement communal	30 %	60.000 €

Planning Prévisionnel

1 – Arbres en ville :	Les arbres seront plantés en 2023 et début 2024
2 – Verger participatif :	Idem
3 – Parc de la Seigneurie :	Idem

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De solliciter le Conseil départemental des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif « Provence verte » 2023, à un taux de 70 % et un montant de subvention de 140.000 €
- De s'engager à respecter les conditions de financements du Département 13
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tout document afférant à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA

Le Maire,
Jacky GERARD

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le :
Affiché le :

21 MARS 2023
21 MARS 2023

